

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Asylpolitik</b>
Akteure	<b>Genf</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Benteli, Marianne  
Gerber, Marlène  
Guignard, Sophie  
Pasquier, Emilia

## Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Gerber, Marlène; Guignard, Sophie; Pasquier, Emilia 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Asylpolitik, Genf, 1998 – 2021*. Bern: Année  
Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Soziale Gruppen	1
Asylpolitik	1
Kinder- und Jugendpolitik	2

## Abkürzungsverzeichnis

<b>SPK-SR</b>	Staatspolitische Kommission des Ständerats
<b>SEM</b>	Staatssekretariat für Migration
<b>AuG</b>	Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer
<b>BFF</b>	Bundesamt für Flüchtlinge (-2005) heute: Staatssekretariat für Migration (SEM)

---

<b>CIP-CE</b>	Commission des institutions politiques du Conseil des États
<b>SEM</b>	Secrétariat d'Etat aux migrations
<b>LEtr</b>	Loi fédérale sur les étrangers
<b>ODR</b>	Office fédéral des réfugiés (-2005) aujourd'hui: Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

**KANTONALE POLITIK**  
DATUM: 03.12.1998  
MARIANNE BENTELI

Gerade beim massiven Zustrom der Kosovaren, der am meisten zum Schreckenszenario von mehr als 2 Milliarden Franken Asylkosten pro Jahr beitrug, zeigte sich, dass die Schweiz eine allenfalls ausgabendämpfende Form des Aufenthalts gar nie geprüft hat, nämlich die **Unterbringung bei bereits in der Schweiz wohnhaften Verwandten** oder Bekannten, die aufgrund einer Jahresbewilligung oder eines vorläufig verlängerten Saisonierstatus hier leben. Genf beschritt als erster Kanton den Weg, für neueingereiste Flüchtlinge wo immer möglich eine Bleibe bei Verwandten oder Bekannten zu finden, anstatt sie in Zivilschutzanlagen unterzubringen. Das BFF zeigte sich hingegen in dieser Frage sehr zurückhaltend, da befürchtet wurde, allzu enge familiäre Bindungen könnten zur Integration jener Gewaltflüchtlinge in der Schweiz führen, die man nach Ende der Kampfhandlungen wieder in ihre Heimat zurückschicken will.<sup>1</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 04.10.2012  
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a été marquée par la problématique de la **pénurie de logements pour les requérants d'asile**. L'augmentation importante des demandes d'asile en 2011 (+45% par rapport à 2010) a confronté les autorités au problème du logement de ces requérants. Ainsi, des requérants ont été logés dans un ancien hôpital (Boudry, NE) ou encore dans un hôtel de passe (Aadorf, TG). En outre, l'ouverture de nouveaux centres a maintes fois rencontré l'opposition des habitants et des autorités. Le principal exemple de l'année sous revue est probablement la commune de Bettwill (AG). Cette dernière a refusé d'ouvrir un centre, invoquant qu'aucun permis de construire ne pouvait être délivré pour transformer le cantonnement militaire en centre pour requérants. Le Département de la défense a également été accusé de refuser de mettre à disposition les centres militaires désaffectés ou sous-utilisés à disposition des requérants d'asile. Au final, la pression sur le département de la défense a permis d'ouvrir quelques nouveaux centres d'hébergement temporaires pour requérants d'asile, notamment dans les communes de Hasliberg (BE), Bienne (BE), Schwarzenberg (LU), Boudevilliers (NE), Carouge (GE), Hauterive (FR) et Sufers (GR).<sup>2</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 07.12.2012  
EMILIA PASQUIER

Le canton de Genève a développé un projet pilote pour tenter de renvoyer les étrangers délinquants ou les requérants déboutés récalcitrants. En effet, le canton de Genève compte une importante population algérienne d'environ 400 délinquants, qui suite au retard de la mise en œuvre de l'accord de renvoi avec l'Algérie, est inexpulsable. Ainsi, la ministre genevoise Isabel Rochat a développé un « **projet Maghreb** » qui vise à encourager le départ volontaire de ces délinquants par une somme de 4 000 francs.<sup>3</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 09.09.2019  
SOPHIE GUIGNARD

Le canton de Genève a déposé, en novembre 2018, une initiative nommée **La détention administrative d'enfants doit cesser!**. Elle demande que la LEtr soit modifiée en ce sens, rappelant qu'en 2016, 64 enfants ont été privés de liberté pour des raisons liées à leur statut migratoire. Plusieurs instances internationales, notamment sises à Genève, reconnaissent que cette détention constitue une violation des droits de l'enfant. Lors du débat au Conseil des États, en septembre 2019, Philipp Müller (plr, AG) a représenté la CIP-CE. Celle-ci s'oppose, par 7 voix contre 5 à l'initiative, estimant que c'est une compétence appartenant aux cantons, ces derniers étant chargés de l'exécution des renvois décidés par le SEM. Philipp Müller tente de nuancer les termes utilisés dans le texte de l'initiative, précisant que ce ne sont pas des enfants qui sont concernés, mais, selon ses dires, des «jeunes». Il précise que la détention administrative n'est possible que pour les personnes à partir de leurs 15 ans, qui sont de plus placées avec leur famille dans des cellules spéciales. Il rappelle également qu'une initiative parlementaire similaire, lancée par Lisa Mazzone avait été refusée plus tôt dans l'année par le Conseil national. Les sénateurs et sénatrices ont donné un avis semblable à celui de la chambre du peuple, puisque l'initiative du canton de Genève a été refusée par 23 voix contre 15, sans abstentions.<sup>4</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 25.09.2020  
SOPHIE GUIGNARD

L'initiative cantonale genevoise, intitulée «**La détention administrative d'enfants doit cesser!**», a passé la rampe in extremis et au terme d'une acrobatie parlementaire à la chambre du peuple en septembre 2020. Le texte avait été refusé au Conseil des États, une année plus tôt, par une confortable majorité. Au **Conseil national** en revanche, l'initiative a d'abord été refusée à un cheveu, par 96 voix contre 95 et 3 abstentions. La socialiste Valérie Piller Carrard, à la tête de la minorité qui voulait entrer en matière sur l'initiative, a alors déposé une motion d'ordre pour exiger un nouveau vote sur l'objet, estimant que la confusion qui a régné entre l'énoncé du vote, les intentions de vote ainsi que l'annonce du résultat auraient troublé les esprits. Au terme de ce nouveau tour, le texte a été **accepté** par 95 voix contre 93 et 6 abstentions.<sup>5</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 10.03.2021  
MARLENE GERBER

In der Frühjahrsession bestärkte der Ständerat seinen bereits im Vorjahr gefällten Entscheid und gab einer Standesinitiative aus dem Kanton Genf, welche die **Administrativhaft für Minderjährige verbieten** wollte, keine Folge. Das Anliegen war damit erledigt. Ein Antrag einer linken Minderheit Mazzone (gp, GE) für Folgegeben scheiterte äusserst knapp mit 16 zu 17 Stimmen (keine Enthaltungen).<sup>6</sup>

### Kinder- und Jugendpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 11.07.2019  
SOPHIE GUIGNARD

**La protection des mineur-e-s et requérant-e-s mineur-e-s non accompagnés a suscité débat et contestation à Genève.** En mars 2019, un tout jeune adulte, requérant d'asile originaire d'Afghanistan, se suicide à Genève. Quelques semaines plus tard, ses amis, des RMNA (requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagnés-e-s), alertent la presse. Ils souhaitent relater leur conditions de vie au sein du foyer de l'Etoile, où habitait également Ali avant sa mort. Ils dénoncent le manque d'accompagnement socio-éducatif, la vétusté des locaux ainsi que les violences commises par le personnel du centre.

En juillet 2019, un collectif nommé Lutte des MNA envoie une lettre à Anne Emery-Torracinta (GE, ps), la conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, pour l'alerter sur le manque de mesures prises pour les mineur-e-s non accompagnés. Ces jeunes disposent d'un statut particulier: leur pays d'origine, le plus souvent l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie les empêche d'obtenir l'asile. Cependant, étant mineur-e-s, ils et elles ont droit à une prise en charge par le Service de Protection des Mineurs (SPMi) du canton. Ils sont notamment hébergés dans des structures bas seuil et reçoivent des repas. La lettre envoyée par le collectif estime ces mesures insuffisantes et demande une prise en charge socio-éducative, jusqu'à l'âge de 25 ans, ainsi que l'arrêt des arrestations par la police, jugées racistes. Le Conseil d'Etat répond à la lettre quelques jours plus tard en proposant une entrevue le 3 septembre. Cette réponse fait fi de l'urgence de la situation, selon le collectif, qui organise une manifestation le 30 juillet devant l'Hôtel de Ville.

Le sort des RMNA semble prendre une tournure plus favorable en octobre 2019. Suite à une manifestation de 150 personnes devant le foyer de l'Etoile, une motion est acceptée au Grand Conseil, qui pose les grandes lignes d'un encadrement socio-éducatif plus poussé dans un nouveau foyer, censé remplacer celui de l'Etoile.

Pour les MNA par contre, pas d'amélioration. Une manifestation a eu lieu fin octobre devant un hôtel où sont logés certains d'entre eux, pour dénoncer le manque d'encadrement ainsi que les actes considérés comme racistes de son gérant. En janvier 2020, sur les 47 mineurs non accompagnés pris en charge par le Service de la Protection des Mineurs, 21 n'ont pas d'hébergement. Au vu des températures hivernales et refusant de laisser dormir les jeunes dans la rue, le collectif Lutte des MNA occupe le théâtre du Grütli.

Le 24 janvier, après 11 jours d'occupation, le collectif quitte le Grütli. L'occupation est suspendue suite aux promesses du Conseil administratif de la ville et aux déclarations du Conseil d'Etat, qui a annoncé être disposé à prendre en charge les quinze mineurs présents. Le collectif fait toutefois savoir que cette solution n'est pas pérenne et qu'il attend un engagement plus affirmé de la part du canton.<sup>7</sup>

1) TA, 17.10. und 1.12.98; LT, 19.10. und 20.10.98; NZZ, 26.10.98; Bund, 3.11. und 3.12.98.

2) Communiqués de presse de l'OFM du 2.4., 25.4., 19.9. et 4.10.12; LT, 13.1., 2.3. et 3.2.12.

3) LT, 13.4. et 7.12.12.

4) BO CE, 2019, p. 614 s.

5) BO CN, 2020, p. 1881 ss.; BO CN, 2020, p. 1888

6) AB SR, 2021, 204 ff.

7) TG, 13.7., 31.7.19; LT, 14.8.19; TG, 14.9., 14.10., 18.10., 19.10., 30.10.19, 14.1.20; LT, 15.1.20; TG, 22.1., 24.1., 29.1.20